



DESCRIPTION DU SERVICE OPTIONNEL « YELI GRAND CŒUR »

Le service optionnel « Yéli Grand Cœur » est un service accessible aux clients particuliers ainsi qu'aux clients professionnels de la marque Yéli ayant souscrit une offre modulable d'électricité Yéli d'une puissance inférieure ou égale à 36 kVA, ou une offre modulable gaz naturel Yéli.

Chaque client qui souhaite soutenir une ou plusieurs associations partenaires, souscrira au service et se verra ajouter 1€ par mois et par association sur sa facture d'électricité ou de gaz naturel.

La facturation de cette option apparaîtra sur chaque facture de consommation.

C'est à dire que sont exclues :

- ▶ Les factures de mise en service
- ▶ Les factures de changement de puissance
- ▶ Les factures de remise en service à la suite d'un défaut de paiement
- ▶ Les factures de déplacement d'un technicien.

Pour les clients mensualisés, « Yéli Grand Cœur » sera facturé uniquement sur la facture de régularisation.

Les dons ainsi récoltés seront intégralement reversés à la ou aux associations(s) choisie(s) par le client et serviront à financer les projets d'économie sociale et solidaire de/des association(s) choisie(s). Pour se faire, le client mandate GEG à jouer, en son nom, le rôle de collecteur et à reverser intégralement le montant du don versé à la ou aux association(s) choisie(s) par le client

La liste des associations partenaires et les projets soutenus sont disponibles sur <https://www.yeli.fr/association-la-cagnotte-des-champs>

2 - MODALITES DE SOUSCRIPTION ET OBLIGATIONS

La souscription au service optionnel « Yéli Grand Cœur » s'effectue soit directement en ligne sur www.yeli.fr, soit sur l'espace Client, ou par téléphone au 04 76 84 88 00.

Le service prend effet à partir de la facture d'énergie qui suit sa souscription.

Le paiement de la première facture d'énergie suivant la demande de souscription à « Yéli Grand Cœur » vaut acceptation des présentes conditions générales d'utilisation.

Cet euro sera facturé sur chaque facture de consommation d'énergie :

- ▶ Pour les clients facturés tous les deux mois, l'option « Yéli Grand Cœur » sera facturé au même rythme.
- ▶ Pour les clients facturés trimestriellement, l'option « Yéli Grand Cœur » sera facturé chaque trimestre
- ▶ Pour les clients mensualisés, l'option « Yéli Grand Cœur » sera facturé uniquement sur la facture de régularisation

L'abonnement au service optionnel « Yéli Grand Cœur » se fait sans engagement de durée.

3 – PRIX

Le service « Yéli Grand Cœur » est fixé à 1€ par mois et par association (1 ou plusieurs associations peuvent être sélectionnées).

Cet euro sera facturé sur chaque facture de consommation.

Pour les clients facturés tous les 2 mois, « Yéli Grand Cœur » sera facturé au même rythme, soit 2€.
Pour les clients facturés trimestriellement, « Yéli Grand Cœur » sera facturé chaque trimestre, soit 3€.
Pour les clients mensualisés, « Yéli Grand Cœur » sera facturé uniquement sur la facture de régularisation soit 12€.

3 – DONNEES PERSONNELLES

Afin de procéder au traitement des dons réalisés par le Client et à l'émission du reçu fiscal, les données personnelles du Client pourront être recueillies par Yéli et transmises à l'association sélectionnées avec son accord.

Le Client donateur est informé que ses données personnelles recueillies dans ce cadre seront susceptibles de faire l'objet d'un traitement automatisé par Yéli. Les données personnelles recueillies et traitées sont : nom, prénom, adresse postale, adresse électronique, montant du don, numéro de téléphone.

Les données collectées sont conservées pendant la durée du contrat et 5 ans à compter du dernier don sauf si une durée de conservation plus longue est autorisée ou imposée par une disposition légale ou réglementaire ou que le client a exercé, dans les conditions prévues ci-après, l'un des droits qui lui sont reconnus par la législation Conformément aux dispositions du Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (le « RGPD »), le Client donateur peut à tout moment accéder aux informations personnelles le concernant détenues par Yéli dans le cas d'une demande expresse de reçu fiscal, et demander leur modification ou leur suppression, par email à info@yeli.fr ou par simple courrier auprès de GEG – Service clients Yéli Grand Cœur - 8 Place Robert Schuman - CS 20183 - 38042 Grenoble Cedex 09 sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide.

Yéli prend toutes les mesures visant à assurer la protection et la confidentialité de ces informations ou données qu'il détient et/ou qu'il traite conformément aux dispositions légales.

Pour toute information complémentaire ou réclamation, le client donateur peut contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (plus d'informations sur www.cnil.fr) ou le DPO par mail dpo@geg.fr.

4 – FIN DU SERVICE

Le Client est libre de résilier le service « Yéli Grand Cœur » à tout moment, auprès de son conseiller clientèle :

- par email à info@yeli.fr ,
- via son espace client moncompte.yeli.fr
- ou par téléphone au 04 76 84 88 00

Une confirmation lui est ensuite adressée par email. Le service prendra fin à partir de la facture d'énergie qui suit sa résiliation.

Le service « Yéli Grand Cœur » sera résilié automatiquement en cas de résiliation du contrat principal de fourniture d'électricité ou de gaz naturel.

GEG se réserve le droit de modifier ou supprimer à tout moment, sans préavis, le service « Yéli Grand Cœur ».

En cas d'arrêt de la collaboration avec l'association choisie par le client, qu'elle soit à l'initiative de GEG ou de l'association elle-même, GEG en informera le client et recueillera son accord ou désaccord pour transférer ses futurs dons à une autre association.